

droit de l'urbanisme

Par **billy1**, le **21/01/2007** à **22:32**

bonjour,

est ce quelqu'un a des infos sur les concessions d'aménagement?
a quoi ça sert?comment ça fonctionne?
merci

Par **Yann**, le **22/01/2007** à **08:24**

C'est une technique qui tire son originalité de son objet. Article L300-4 c urbanisme, Elles ont pour objet de confier à un aménageur, le soin de réaliser des équipements d'infrastructure et de superstructure, d'acquérir les terrains d'assiette de l'opération, parfois au moyen de prérogatives de puissance publique et de les vendre une fois aménagés, en se rémunérant sur le prix de ces ventes. Beaucoup se sont développées pour des ZAC.

Par **billy1**, le **22/01/2007** à **12:53**

merci pour ta réponse

*j'ai un exposé a faire sur les concession et je suis un peu paumé

je vais essayer de trouver des infos dans un livre d'urbanisme

je dois etudier sur le sujet en n'insistant pas trop sur les règles de mise en concurrence et sur internet c'est les seules info que j'ai trouvé

Par **Yann**, le **22/01/2007** à **13:07**

C'est normal, c'est la question qui est la plus épineuse sur le sujet, le droit communautaire s'en est mêlé, donc c'est le bordel.

Si je me souvien bien, tu devrais creuser du côté des ZAC et de la distinction ZAC privées et ZAC publiques et de la Loi SRU (13 décembre 2000). Je crois qu'on a beaucoup utilisé les concessions d'aménagement pour passer des ZAC publiques.

Par **billy1**, le **24/01/2007** à **13:01**

ok je vais regarder ça
mais en fait c'est plus les concessions d'aménagement comme un moyen d'intervention des
SEM que je dois étudier le sujet.